
Adresse de la société populaire de Massat (Ariège) qui témoigne ses sentiments d'indignation et de satisfaction sur l'horrible conspiration tramée contre la liberté, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Massat (Ariège) qui témoigne ses sentiments d'indignation et de satisfaction sur l'horrible conspiration tramée contre la liberté, en annexe de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28263_t1_0306_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

CLXXVII

[*La Sté popul. de Craponne, à la Conv.; 19 germ. II*] (1).

« Et nous aussi, Citoyens représentants, nous venons vous féliciter de la découverte que vous avez faite par votre vigilance, d'une conspiration dont la trame ourdie par des scélérats qui se couvraient du manteau du patriotisme, allait entraîner la perte de notre liberté qui est le plus beau don de la divinité. Nouveaux Syllas, ils s'emparaient des tribunes plébéiennes pour, en trompant le peuple, les renchaîner de nouveau en lui donnant un dictateur. Ah ! les monstres, que leurs têtes tombent, que le glaive de la loi n'épargne pas ces êtres vils et rampants, très dignes d'être associés à ces têtes couronnées qui se sont toujours abreuvées du sang et de la sueur du peuple. Poursuivez sans relâche ces insectes impurs que la terre recevrait peut-être avec horreur dans son sein et ne descendez de la Montagne que lorsque vous aurez fait rouler de sa cime les pierres propres pour finir d'écraser les tyrans de l'univers et ses vils satellites.

Le regret de notre société est qu'elle n'a pu envoyer de son sein qu'un cavalier armé et équipé pour aller aider ses frères d'armes à terrasser les mangeurs d'hommes; mais elle n'en a pas moins la bonne volonté. Nous vous réitérons l'invitation de ne quitter votre poste qu'après l'entière destruction de tous les ennemis du dedans et du dehors, et jurons union à la Convention. Nos dernières paroles seront : Vive la Montagne, vive la République, et guerre aux tyrans. S. et F. »

DELAIGNE fils (*présid.*), Augustin FAUCON (sans-culotte), D^{que} GIRARD (montagnard).

CLXXVIII

[*La Sté popul. de Machecoul, à la Conv.; 20 germ. II*] (2).

« Une trame infernale avait été ourdie contre la liberté, les conspirateurs sont tombés, la liberté reste triomphante.

Représentants, amis du peuple, recevez la récompense que le peuple décerne à ses défenseurs. Restez fermes à votre poste, votre courage a fondé la République, votre active surveillance a sauvé la patrie. »

MURRET (*présid.*), TARDIVEAU (*secrét.*),
PAMMAR (*suppl^t*) [et 2 signatures illisibles].

(1) C 303, pl. 1103, p. 48. Départ. de la Haute-Loire.
(2) C 303, pl. 1103, p. 49. Départ. de la Loire-Atlantique.

CLXXIX

[*La Sté popul. de Massat, au présid. de la Conv.; 12 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

Conformément au vœu de la société populaire de Massat, je te fais passer ci-joint un extrait du procès-verbal de sa séance du dix de ce mois. S. et F. »

SERVAT (*présid.*).

[*Extrait du p.-v.*]

Présidence du citoyen François Roze Servat.

La séance ouverte et lecture faite du procès-verbal de la séance précédente et des nouvelles, le président a rendu hommage aux sentiments d'indignation et de satisfaction successivement et énergiquement prononcés dans la salle sur l'horrible conspiration tramée contre la liberté contre les hommes perfides abusant de la confiance du peuple pour l'égorger en voulant dissoudre l'auguste Convention nationale, attenter à sa vie et à celle de nos frères les jacobins de Paris, et sur l'arrestation des monstres de cette infernale conspiration heureusement dévoilée, et a demandé qu'il soit arrêté de remercier la Convention nationale des mesures qu'elle ne cesse de prendre et de sa surveillance à déjouer les projets et les manœuvres des conspirateurs, et de l'inviter à rester ferme à son poste jusques à extinction de tous les tyrans, en lui jurant de plus fort que les montagnards de Massat, frontière du tyran Castellan, verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la liberté et l'égalité, et de suite l'assemblée l'a ainsi unanimement arrêté comme étant le vœu le plus ardent de la société et qui doit être celui de tous les républicains, et qu'extrait du verbal de la présente séance sera en conséquence envoyé par le président au citoyen président de la Convention nationale en s'écriant tous unanimement et avec une joie inexprimable : Vive la Montagne ! vive la République une et indivisible ! La liberté ou la mort.

P.c.c. : SERVAT (*présid.*), GALY (*secrét.*).

CLXXX

[*La Sté popul. de Marcigny, à la Conv.; 20 germ. II*] (2).

« Représentants,

L'arbre de la montagne est planté, nous nous sommes tous rendus ses gardiens, s'il est battu

(1) C 303, pl. 1103, p. 50, 51. Départ. de l'Ariège.
(2) C 303, pl. 1103, p. 52. Départ. de Saône-et-Loire.